



EPALINGES

Concerne : Constitution d'un groupe bénévole de soutien pédagogique – Réponse au postulat déposé par le Conseiller communal Yves Giroud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Législatif du mardi 11 décembre 2012, Monsieur le Conseiller Yves Giroud a déposé un postulat invitant la Municipalité à soutenir la constitution d'un groupe bénévole de soutien pédagogique. En annexe, vous trouverez le texte intégral de cette intervention.



1. Objet du postulat

Ce postulat invite la Municipalité à soutenir la constitution d'un groupe de bénévoles destiné à apporter un soutien pédagogique individuel pour des enfants de familles à faible revenu, familles nombreuses, immigrées, etc... Cette prestation s'adresserait à des enfants en âge de scolarité obligatoire. Les cours individualisés seraient donnés par des enseignants bénévoles dans des locaux mis à gratuitement à disposition par la commune.

2. Prestations actuelles

Le postulat fait référence, aux cours d'appuis, aux devoirs surveillés et aux cours privés. Si l'objectif de base de ces différents types de soutien est d'aider l'élève à mieux réussir sa scolarité, ces activités bien que complémentaires, ont toutes leurs particularités.

Appuis scolaire

Les appuis scolaires font partie intégrantes des apprentissages. Ils sont organisés dans les degrés primaires et secondaires par l'établissement dans le cadre de projets pédagogiques. Ces appuis ont pour but d'aider les élèves qui en ont besoin, à mieux comprendre et à approfondir certains éléments du programme des différentes branches d'enseignement, notamment en français, en mathématiques et en langues. Ces appuis sont donnés par les enseignants de l'établissement, sous forme individuelle ou par petits groupes d'élèves. La participation à ces cours est gratuite.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ne relèvent pas du programme scolaire mais constitue l'une des activités parascolaires à la charge des communes. L'objectif des devoirs surveillés est de donner à l'enfant un cadre et de l'aide pour faire ses devoirs. Depuis de nombreuses années, la commune d'Epalinges en a délégué l'organisation à la direction des écoles. Chaque année scolaire, entre 3 et 4 groupes sont constitués, chaque groupe est formé d'une douzaine d'élèves, de la 2^{ème} à la 6^{ème} année (4^{ème} à 8^{ème} Harmos). La participation est facturée aux parents à raison de CHF 15.00 par mois sur 10 mois. Les surveillants ne sont pas forcément des enseignants, c'est plus souvent des étudiants ou des personnes au bénéfice d'une bonne culture générale.

. / ..

Cours privés

Pour des cours privés les familles s'adressent à des répétiteurs privés ou au CVAJ (Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse) dont les tarifs varient entre CHF 16.00 et CHF 26.00 de l'heure, plus CHF 5.00 de frais de déplacement. En plus des montants précités, une somme de CHF 50.00 ou CHF 70.00, par année scolaire, est demandée pour l'organisation de l'appui.

Ces montants peuvent effectivement constituer un obstacle pour des familles à revenus modeste. Il faut cependant savoir, au sujet des familles qui rencontreraient des difficultés financières, que le CVAJ peut accorder des réductions tarifaires ; le cas échéant, elles sont décidées au cas par cas.

Confrontés à cette problématique et afin d'aider certains jeunes à ne pas se laisser décrocher scolairement, les animateurs (trice)s du CAJE ont essayé de mettre sur pieds une activité "devoirs". Cependant après quelques mois, cette activité s'est avérée incompatible avec l'ouverture simultanée du CAJE.

3. Proposition

Au vu de cette situation, la Municipalité et la direction des écoles considèrent que la proposition du postulat répond à un besoin réel et que cet appui viendrait en complément de ce qui existe déjà. Elles approuvent également le fait que ces cours soient donnés par des professionnels de l'enseignement à la retraite.

Par conséquent, la Municipalité encourage et favorisera la mise sur pieds de cette prestation, en offrant notamment les services suivants :

- mise à disposition gratuite de locaux;
- assistance administrative pour la communication;
- aide financière à la formation continue des bénévoles;
- encadrement contractuel et défraiement des bénévoles.

✧ ✧ ✧ ✧

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de notre réponse et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Epalinges, le 11 mars 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : ment.